COMMUNE DE MONTREUX

Montreux, le 30.11.2024

21/2024

# RAPPORT

## au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du préavis
relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- TTC au maximum pour la création d'une carte habitant digitale

Présidente : Kyong-Won Schärer (DA)

Membres :
Matthieu Burkhart (ML)
François Cardinaux (PLR)
Anne Duperret (PLR)
Olivier Grand (VER)
Jean-Bernard Kammer (SOC)
Stefania La Spada (SOC) Remplacé(e) par Mario Gori
Tal Luder (UDC)
Olivier Mark (PLR)
Domenico Silleri (SOC)

**Introduction**

La commission chargée d'examiner le préavis relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 100'000.- pour la création d'une carte habitant digitale s'est réunie le jeudi 31 octobre 2024 à 19h00 à la salle Mounsey de Montreux en la présence de neuf commissaires, ainsi que de Mme Sandra Genier, municipale en charge des Ressources humaines et service à la population, M. Michel Zeller, responsable de l'Office de la population de Montreux et de M. Salvatore Buccarello, du Centre informatique.

Conformément à l'article 66, alinéa 1, du règlement du Conseil Communal, la présidence de la commission est remise en jeu. La commission confirme la première membre désignée comme présidente-rapporteuse.

**Municipalité**

Avant l'ouverture de la discussion générale, la parole est donnée à la municipalité ainsi qu'à M. Buccarello et M. Zeller.

Madame Genier explique que l'idée de cette carte digitale est de créer une sorte de sésame qui permette aux habitantes et habitants de la Commune de s'identifier auprès d'infrastructures communales, afin d'obtenir des rabais notamment au cinéma, à la piscine, à la bibliothèque ou aux guichets d'autres institutions culturelles (comme le Montreux Jazz) et autres commerçants.

Mme Genier précise qu'après avoir effectué beaucoup de recherches, le choix de la Municipalité s'est porté sur la société eAdmin Solutions SA, déjà en charge du guichet virtuel. En effet, la possibilité pour la Commune d'utiliser la base de données déjà présente baisse les coûts. Le premier projet se montait à plus de CHF 590'000.- (dont CHF 300'000.- pour le seul achat des cartes et des puces électroniques).

M. Zeller précise que l'adaptation de la carte digitale à la carte déchetterie a été examinée, mais serait beaucoup trop onéreuse. Il devrait toutefois être envisageable de coller le QR Code sur la carte de la déchetterie (à la manière d'une carte cumulus de la Migros). Un tel autocollant pourrait également être utile aux personnes qui ne désireraient pas se servir d'un téléphone. M. Buccarello explique que cette carte digitale est une sorte d'extension du guichet virtuel et que par ce biais, un lien avec la carte de la déchetterie pourrait éventuellement se faire dans le futur.

**Lecture du préavis**

Un.e commissaire demande que ce signifie DMZ. M. Buccarello explique que ce qui peut être publié à l'extérieur se trouve dans la DMZ et que les informations ne peuvent traverser le « mur », c'est-à-dire passer du serveur de la Commune à la DMZ que par une tête d'épingle.

Un.e commissaire demande s'il sera possible de transmettre son QR Code à quelqu'un. M. Buccarello répond que l'idée du QR Code est d'identifier son porteur et donc de ne pas pouvoir le transmettre. Le moyen d'identification reste encore à définir : il peut s'agir d'une photographie, d'un nom ou d'un pictogramme.

Un.e commissaire demande quelles informations seront accessibles aux commerçants. Mme Genier répond qu'en raison de la loi très stricte sur la protection des données, ces informations seront très limitées et très contrôlées. En principe, il suffirait que le QR Code réponde à la question : Habitez-vous Montreux ? Cependant, pour éviter que la carte ne soit transmise, il est nécessaire que celle-ci contienne également d'autres renseignements tels que le nom et le prénom.

Un.e commissaire demande si une photographie est nécessaire. Mme Genier répond que les photos individuelles ne sont pas stockées dans la base de données du Contrôle des habitants et qu'il est donc difficile d'imaginer cette option.

Un.e commissaire demande si la Commune sait combien de gens sont intéressés par cette carte et si d'autres communes l'ont déjà essayée. M. Zeller répond que Montreux est la première commune à se lancer. Selon M. Buccarello, il y a 10'000 citoyens inscrits au guichet virtuel et cela continue à augmenter à un rythme de 200 par mois, ce qui présage d'un grand intérêt pour la carte.

Un.e commissaire s'inquiète que cette digitalisation puisse empêcher les contacts humains. Mme Genier répond que cette carte amène au contraire les gens à aller aux contacts des autres, notamment en permettant aux Montreusiennes et Montreusiens de sortir pour bénéficier de divers avantages.

Un.e commissaire demande ce qu'on va faire de cette carte. Mme Genier répond que le but est de simplifier les démarches, soit l'identification pour l'obtention d'un rabais, notamment au cinéma, à la bibliothèque, aux deux piscines (Maladaire et Villeneuve) ou la location de salles. Un élargissement à d'autres prestataires serait du ressort de la SICOM (société industrielle et commerciale de Montreux) ou des institutions culturelles.

Pour les personnes âgées ou pour ceux qui ne désirent pas d'un QR ni d'application, la possibilité de bénéficier d'un QR en format papier demeure.

M. Buccarello précise qu'aucune information ne sera enregistrée. Lorsque le commerçant scannera le code QR, une page s'ouvrira et lui indiquera si oui ou non son interlocuteur est un habitant de Montreux. Pour identifier la personne, le scannage de la carte digitale pourra faire apparaître le nom et prénom avec une éventuelle présentation de la carte d'identité.

En résumé le QR Code dira simplement : « je suis habitant.e de Montreux. » L'application qui permettra de dématérialiser la carte ne dira rien d'autre non plus. Elle ne sera d'ailleurs pas téléchargeable depuis Internet.

Ceux et celles qui ne souhaiteront pas s'identifier au moyen de cette carte, pourront toujours se présenter avec leur facture d'électricité.

Un.e commissaire demande comment la Municipalité est arrivée au chiffre rond de CHF 100'000.-. M. Zeller répond que l'offre reçue se monte à CHF 88'000.- et que CHF 12'000.- ont été provisionnés pour les frais d'envoi et le déploiement du QR Code.

Plusieurs commissaires félicitent la municipalité d'avoir amené à bien ce projet utile aux Montreusiens et Montreusiennes à un coût si avantageux.

# Conclusion

En conclusion, la commission recommande à l'unanimité des membres présents d'accepter le préavis relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 100'000.- pour la création d'une carte habitant digitale et de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

vu le préavis No 21/2024 de la Municipalité du 13 septembre 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.00 TTC au maximum pour la création d'une carte habitant digitaliséele

vu rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**DECIDE**

1. d'autoriser la Municipalité à concrétiser la création d'une carte habitant digitalisée ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. De porter aux budgets 2026 et suivants, par le compte 620.3158, le montant de la maintenance annuelle de CHF 7'500.- ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Kyong-Won Schärer (DA)